



Chambre Syndicale de la **Sophrologie**

Mutuelles remboursement

Celles qui remboursent vraiment la sophrologie !

Un grand nombre de compagnie annoncent qu'elles remboursent les « médecines douces ou alternatives » à leurs assurés.

Cependant, la sophrologie ne fait pas toujours partie des techniques que ces compagnies connaissent ou reconnaissent.

La Chambre Syndicale vous présente la liste des mutuelles qui acceptent de rembourser les séances de sophrologie (mise à jour du 26 mai 2012).



ALPTIS

Remboursement : Pack Bien-être
25€ la séance pour 5 séances/an/assuré
0.810.04.40.00
www.alptis.org



AXISALIANS-MEDINAT

Remboursement : Si le praticien est assuré en Responsabilité civile chez Medinat (se renseigner).
01.60.42.72.73 ou 06.33.38.74.04
www.aliens.fr



CAP assurances

Remboursement : de 25 € jusqu'à 5 séances/an/assuré.
0.820.20.02.55 ou 06.22.77.07.65

www.cap-assurances.net
contact@cap-assurances.net



CEGEMA mutuelle

Remboursement : de nombreuses formules proposent un remboursement sur la base de 30€/séance.
04.92.02.08.50
www.cegema.com



MFIF

Remboursement : Pack Bien-être Bio II
40€/séance jusqu'à 6 séances/an.
01.43.80.06.22
www.mfif.fr



RADIANCE

Remboursement : de 15 à 40€/séance jusqu'à 3 séances/an/assuré.
03.20.63.85.32
www.radiance.fr



COMPAGNIE DES FEMMES

Remboursement : Cajolia 1 : 15 euros /séance 12 séance par an, Cajolia 2 : 20 euros, Cajolia 3 : 25 euros

01.40.54.30.35
<http://www.comdesfemmes.com/>



ASSUREMA

Remboursement : à partir de 15 €/séance jusqu'à 210 €/an/assuré.
Option complémentaire : 3 modules amenant le remboursement de 20 à 40 €/séance jusqu'à 6 séances/an/assuré.
0.805.85.85.82
www.assurema.fr



BAHEMA

Remboursement : de 30 à 40€ selon le niveau choisi jusqu'à 3 séances/an/assuré.

05.35.540.558

www.bahema.fr



CCMO mutuelle

Remboursement : Option médecine douce, 10 séances/an/assuré jusqu'à 35€/séance.

03.44.06.90.00

www.ccmo.fr



MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux

Remboursement : forfait médecine auxiliaire de 100 à 160€/an/assuré.

04.77.49.60.89

www.mpcl.fr



MUTUELLE FAMILIALE

Remboursement : de 50 à 150€/an/assuré selon le forfait choisi.

0.810.15.15.05

www.mutuelle-familiale.fr

MUTUELLE CAP VERT

Remboursement : de 125 à 240 €/an/selon le forfait choisi.

05 62 44 37 42

www.mutuelle-capvert.com



MYRIADE

Remboursement : à partir de 20€/séance jusqu'à 30€/séance à hauteur de 3 séances/an/assuré.

0.810.120.130

www.myriade.fr